

Le Guide de la rénovation énergétique

Mai 2025



Banque Cantonale
de Fribourg



Lorsqu'il acquiert cette maison de 1852 à La Tour-de-Trême, Martin Kuhlmann ambitionne de préserver son caractère tout en la rendant énergétiquement performante. Avec le soutien de la BCF et l'expertise d'artisans locaux, il repense entièrement le bâtiment dans le respect de son esprit d'origine.

Sommaire

1. Edito	5
2. Pourquoi rénover son bien ?	6
3. Les étapes d'une rénovation bien planifiée et réussie	7
Analyser son bien immobilier	8
Planifier le financement et estimer les gains	10
Consolider son projet et choisir des professionnels	14
Lancer les travaux	15
4. La rentabilité de la rénovation énergétique	16
5. Un exemple de rénovation énergétique	17



Dotée d'une structure en bois local et de façades en épicéa, la maison rénovée allie construction traditionnelle et technologies actuelles : chauffage par sonde géothermique, pompe à chaleur et 60 m² de panneaux solaires en toiture.

1. Edito

Construire ensemble un avenir durable

Dans un monde confronté à des défis énergétiques, économiques et environnementaux croissants, la rénovation immobilière s'impose comme un levier stratégique pour bâtir un futur plus responsable.

À la Banque Cantonale de Fribourg, nous sommes convaincus qu'un projet de rénovation va bien au-delà d'un simple investissement immobilier: il constitue un engagement concret en faveur de la transition énergétique, de la préservation du patrimoine et du bien-être des générations à venir.

Rénover un bien soulève naturellement de nombreuses questions: Par où commencer? Quelles solutions techniques privilégier? Comment financer les travaux? Quels seront les bénéfices à long terme, tant pour la valeur du bien que pour son empreinte écologique?

En tant que banque cantonale, notre mission ne se limite pas à proposer des produits financiers. Nous avons à cœur de vous accompagner de manière personnalisée, avec proximité, expertise et engagement, tout au long de votre projet.

Ce guide s'adresse à toutes celles et tous ceux – propriétaires, investisseurs, citoyennes et citoyens – qui souhaitent améliorer leur habitat tout en contribuant à un modèle plus durable. Vous y trouverez des repères utiles, des conseils pratiques, des solutions de financement adaptées à vos besoins, ainsi qu'un aperçu des soutiens publics et des avantages fiscaux disponibles.

Nous vous souhaitons une lecture enrichissante et, surtout, la pleine réussite de vos projets de rénovation.



Daniel Wenger
Président de la Direction générale

2. Pourquoi rénover son bien ?

Je souhaite rénover mon bâtiment, mais...

- Par où commencer ?
- Quel sera le coût des travaux ?
- Où trouver les financements nécessaires ?
- Est-ce vraiment rentable ?
- Quels professionnels contacter ?

Autant de questions qu'un propriétaire peut se poser, avec le sentiment parfois que se lancer dans des travaux de rénovation revient à emprunter un véritable parcours du combattant, long et complexe.

Et pourtant, rénover son bien présente de nombreux avantages : **garantir la pérennité du bâtiment, améliorer le confort de vie (pour soi-même ou pour ses locataires) et contribuer activement à la préservation de la planète.**

Une rénovation énergétique bien pensée a un impact immédiat sur le quotidien, tant en termes de bien-être que d'économies d'énergie. Sur le plan financier, les opportunités n'ont jamais été aussi nombreuses qu'à ce jour. Solutions de financement sur mesure, aides publiques, incitations fiscales : autant de leviers à mobiliser pour bâtir un projet solide, viable et durable.

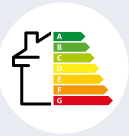
Avantages		
 Finance	 Confort	 Environnement
Réduction des coûts énergétiques	Sensation de confort accrue	Diminution de la consommation d'énergie
Valorisation du bien immobilier sur le marché	Amélioration de la qualité de l'air et réduction des risques de moisissures	Limitation de l'utilisation d'énergies fossiles et diminution des émissions de CO ₂
Avantages fiscaux et subventions pour les travaux de rénovation énergétique	Modernisation et optimisation des espaces	Alignement avec le Plan Climat du canton de Fribourg

Parce que la transition énergétique et climatique est l'affaire de chacune et chacun, renseignez-vous dès aujourd'hui sur les opportunités de rénovation qui s'offrent à vous.

Ce guide, ainsi que votre conseiller/ère BCF, sont à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches.

3. Les étapes d'une rénovation bien planifiée et réussie

Une rénovation réussie repose sur une planification rigoureuse et structurée.

	Analyse initiale Évaluer l'état énergétique actuel du bâtiment à l'aide d'outils comme le Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments (CECB) et le calculateur de rénovation et de CO₂ de la BCF.
	Planification du financement et estimation des gains Analyser vos capacités d'investissement et identifier les opportunités financières disponibles (subventions, fiscalité) pour établir un budget précis. Quantifier les économies potentielles grâce à la rénovation énergétique ciblée.
	Définition des objectifs et choix des professionnels Définir les améliorations souhaitées (réduction des coûts énergétiques, confort accru, valorisation du bien). Prioriser les interventions les plus impactantes (y compris les panneaux photovoltaïques et les systèmes solaires thermiques). Choisir des experts qualifiés pour chaque étape du projet.
	Planification et lancement des travaux Établir un calendrier précis, effectuer les démarches administratives nécessaires et suivre les travaux.

Analyser son bien immobilier

La première étape pour réussir un projet de rénovation consiste à analyser en détail l'état actuel du bâtiment. Cette évaluation permet d'explorer les différentes options de rénovation, de définir les priorités et d'établir les objectifs de travaux. Des outils tels que le Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments (CECB) permettent d'évaluer l'état énergétique du bâtiment à rénover.

Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments (CECB)



Le CECB simplifie la planification de projets de construction et de rénovation respectueux du climat. Dans le canton de Fribourg, il est obligatoire lors de changements de propriétaires ainsi que pour toute nouvelle construction. Ce certificat permet d'évaluer trois critères clés à l'aide de l'étiquette énergétique allant de A (excellente performance) à G (inefficacité énergétique), à savoir : l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment, le bilan énergétique global, et les émissions directes de CO₂ que le bâtiment produit sur place.

Le CECB constitue un outil précieux pour orienter les choix techniques, améliorer l'efficacité énergétique et renforcer la durabilité des bâtiments.

Le certificat se décline en deux variantes : le CECB standard et le CECB Plus.

Le CECB standard fournit une évaluation de la performance énergétique du bâtiment selon les critères définis.

Le CECB Plus est établi par un expert certifié et comprend, en plus du certificat standard, un rapport de conseil détaillé. Ce document analyse en profondeur l'état énergétique du bâtiment et propose des mesures concrètes d'amélioration, permettant ainsi de planifier une rénovation ciblée et efficace.

Basé sur une visite du bâtiment et une analyse approfondie des plans ainsi que des consommations d'énergie, cet audit permet d'évaluer la performance de l'enveloppe (façades, toiture, fenêtres, etc.) ainsi que celle des installations techniques (chauffage, ventilation, production d'eau chaude, etc.). Il fournit en outre une liste détaillée des mesures d'amélioration énergétique possibles.

Le CECB Plus propose jusqu'à 5 variantes de rénovation, offrant ainsi la possibilité d'établir une priorisation personnalisée des travaux : des interventions les plus urgentes jusqu'à une rénovation complète et ambitieuse. Chaque variante est accompagnée d'une évaluation détaillée de ses impacts sur la consommation d'énergie et les émissions de CO₂. Une estimation financière détaillée vient compléter l'analyse. L'ensemble fournit une base solide pour planifier votre projet de manière claire, réaliste et efficace.

Retrouvez la liste des experts CECB certifiés pour vous accompagner dans vos démarches : <https://www.cec-tool.ch/fr/experts>



Le petit plus de l'expert

Le CECB Plus est (le plus souvent) un prérequis pour accéder aux nombreuses subventions proposées par le Programme Bâtiments du canton de Fribourg (voir page 11).

De plus, ce certificat est financé jusqu'à hauteur de CHF 1'500.- dans le cadre de ce même programme.

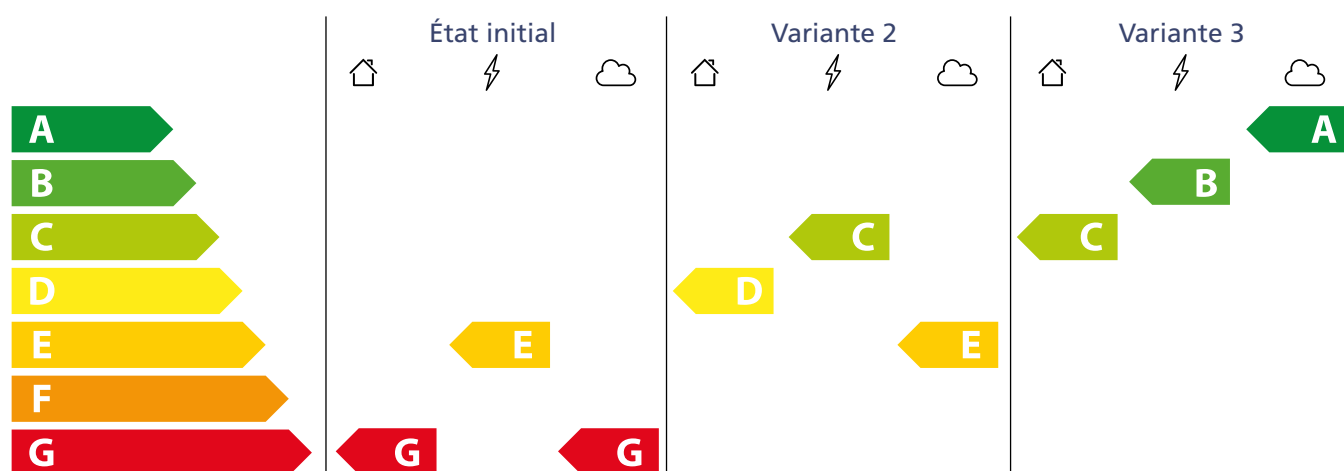
Combien ça coûte ?

L'établissement d'un CECB standard prend généralement environ deux semaines, tandis que la réalisation d'un CECB Plus nécessite près de quatre semaines, en raison de la collecte plus approfondie des données relatives à la consommation énergétique. Le coût d'un CECB s'élève à quelques centaines de francs pour une maison individuelle, et à environ CHF 1'500.- pour un immeuble collectif. Un CECB Plus coûte environ CHF 3'000.-. Quel que soit le type de certificat, sa validité est de 10 ans.

Le calculateur de rénovation et de CO₂ de la BCF

Le calculateur de rénovation et de CO₂ de la BCF, développé par Wüest Partner AG, facilite la planification et l'optimisation des rénovations. Il permet d'identifier les éléments nécessitant une rénovation, d'estimer les coûts et les délais associés, de repérer les subventions disponibles, d'évaluer les économies d'impôts ainsi que de suivre l'évolution des émissions de CO₂. Cet outil constitue un véritable atout pour structurer et gérer efficacement vos projets de rénovation.

<https://www.bcf.ch/fr/prives/services-numeriques/calculateurs-et-outils/calculateur-de-renovation-et-de-co2>



Planifier le financement et estimer les gains

Un projet de rénovation réussi nécessite une planification financière solide. La banque joue un rôle essentiel dans ce processus. Il est important d'avoir non seulement une vision claire des investissements nécessaires, mais également de connaître les différentes solutions de financement, les opportunités de subventions et des avantages fiscaux auxquels vous pouvez prétendre. Les économies réalisées grâce à la rénovation énergétique ne doivent pas être sous-estimées. Elles constituent un levier important et doivent également être intégrées dans le plan de financement, afin d'optimiser les coûts et garantir la viabilité du projet sur le long terme.

La BCF vous accompagne

La Banque Cantonale de Fribourg (BCF) s'engage activement à soutenir les projets de rénovation énergétique en proposant des solutions de financement avantageuses, tout en veillant à respecter les exigences réglementaires, y compris les accords de Bâle III final.

Critères d'accès au financement en lien avec les contraintes de Bâle III final

Les normes finales de Bâle III imposent aux institutions financières des exigences accrues en matière de fonds propres. Ces exigences visent à assurer une meilleure résilience face aux risques financiers, y compris ceux associés aux actifs immobiliers. Les bâtiments énergétiquement inefficients présentent en effet un risque plus élevé en termes de valorisation. Les rénovations énergétiques contribuent à réduire ce risque, en améliorant la performance des biens immobiliers.

Dans ce contexte, la BCF évalue chaque demande de financement avec rigueur, afin de garantir à la fois la solvabilité de l'emprunteur et la viabilité du projet, tout en assurant la conformité avec les exigences réglementaires.

Les sources de fonds propres

- Avoirs en compte
- Avoirs de prévoyance (2^e et 3^e piliers)
- Valeurs mobilières (police d'assurance, titres, etc.)
- Subventions fédérales, cantonales et communales

Pour les projets de rénovation énergétique ou d'installation de panneaux photovoltaïques, les critères suivants sont pris en compte par la BCF :

Capacité de remboursement : une analyse détaillée des revenus et des charges de l'emprunteur est réalisée afin de s'assurer d'une capacité de remboursement suffisante. Les coûts totaux liés au logement, incluant les intérêts hypothécaires théoriques, l'amortissement et les frais d'entretien estimés, ne doivent en principe pas dépasser un tiers (33%) du revenu brut de l'emprunteur.

Apport personnel : un apport personnel minimal est exigé, sous forme de fonds propres sur la valeur de nantissement, à l'exception de l'avoir du 2^e pilier. Selon les directives de l'Association suisse des banquiers (ASB), cet apport s'élève à 10%. Dans la pratique, un apport personnel d'au moins 20% de la valeur du bien immobilier est généralement requis pour le financement d'un logement en propriété.

Qualité du projet : la pertinence des travaux envisagés, leur impact énergétique et la valeur ajoutée au bien immobilier sont évalués pour assurer que le projet soit à la fois viable et rentable sur le long terme.

Garanties : les biens immobiliers rénovés, ou ceux équipés de systèmes photovoltaïques, sont en règle générale utilisés comme garantie pour le prêt hypothécaire, renforçant ainsi la sécurité financière de l'opération.

En respectant ces critères, la BCF assure une gestion prudente des risques tout en soutenant activement les projets de transition énergétique.

Pour des conseils personnalisés et une évaluation précise de votre projet, il est recommandé de contacter directement les conseillères et les conseillers de la BCF.

Les produits durables proposés par la BCF

La BCF offre des solutions financières avantageuses pour soutenir les projets de construction et de rénovation durable :

1. Hypothèque Eco

- **objectif**: destinée à financer des constructions neuves ou l'achat d'immeubles existants répondant à des normes énergétiques spécifiques,
- **taux préférentiel**: rabais de 0.5% sur le taux fixe pour des durées de 5 à 10 ans, 15 ans et 20 ans,
- **montant maximal**: CHF 500'000.- pour les immeubles d'habitation et CHF 1'000'000.- pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels.
- **conditions**: le projet doit respecter des normes énergétiques reconnues.

2. Hypothèque Eco Rénovation

- **objectif**: conçue pour les rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants,
- **taux préférentiel**: rabais de 0.5% sur le taux fixe pour une durée de 5 à 10 ans,
- **montant maximal**: CHF 250'000.- pour les immeubles d'habitation, CHF 500'000.- pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels,
- **conditions**: le projet doit respecter des normes énergétiques reconnues.

Ces solutions illustrent l'engagement de la BCF en faveur de la durabilité, tout en offrant des conditions financières attractives pour rendre vos projets de rénovation ou de construction plus accessibles et rentables.

Aides et subventions dans le canton de Fribourg

Programme Bâtiments

Depuis 2017, le canton de Fribourg soutient les travaux de rénovation énergétique grâce au Programme Bâtiments mis en place par la Confédération. Ce programme offre des subventions pour une large gamme de mesures, telles que :

- les travaux d'isolation thermique ponctuels,
- les rénovations complètes visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- le remplacement de chauffages utilisant des énergies fossiles par des solutions renouvelables, telles que des pompes à chaleur ou le raccordement à un réseau de chauffage à distance.

Ce programme représente une opportunité importante pour les propriétaires souhaitant améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments tout en bénéficiant d'un soutien financier pour alléger les coûts des travaux.

Pour plus d'informations, consultez le Programme Bâtiments du canton de Fribourg : <https://www.fr.ch/deef/sde/programmes-de-subventions-en-matiere-denergie>

Exemples de subventions

Isolation thermique:

CHF 50.-/m² d'enveloppe isolée

Pompe à chaleur air /eau:

- Chauffage ≤ 70 kWth: CHF 3'500.- + 150.-/kWth

- Eau chaude sanitaire: CHF 1'000.-
(montant forfaitaire)

Amélioration de 3 classes CECB:

CHF 60.-/m² de SRE (Hab. collectif)

Le Programme Bâtiments





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Évolutions récentes

La Loi sur le climat et l'innovation, adoptée le 18 juin 2023, introduit un programme d'impulsion visant à renforcer les aides à la rénovation énergétique à compter du 1^{er} janvier 2025. Cependant, les mesures d'allègement des finances fédérales, annoncées le 20 septembre 2024, pourraient affecter les ressources allouées à ce programme. Des débats parlementaires sont prévus en 2025 pour clarifier l'impact de ces mesures et déterminer les ajustements nécessaires.

pronovo

Subventions communales et fédérales

Dans le domaine des installations solaires photovoltaïques, les aides financières sont régies de manière centralisée par le programme Pronovo, mandaté par la Confédération.

Ex. : Subvention de CHF 1'500.- pour une installation de 4 kWc, soit environ 20m²

Pour connaître les montants exacts et les conditions d'octroi, consultez le site officiel : www.pronovo.ch.



FRANCS
ENERGIE

De nombreuses communes proposent également des programmes d'aides et de subventions complémentaires. Contactez directement votre commune, ou consultez le site de SuisseEnergie <https://www.francsenergie.ch/fr>.



Le petit plus de l'expert

La plupart des subventions disponibles au niveau fédéral, cantonal et communal doivent être demandées avant le début des travaux. De plus, certaines aides financières ne sont pas cumulables entre elles.

Il est donc recommandé de bien planifier son projet en amont afin de maximiser vos chances d'éligibilité aux subventions disponibles.

Déductions fiscales pour les travaux de rénovation énergétique dans le canton de Fribourg

Actuellement, les propriétaires peuvent bénéficier de déductions fiscales pour les frais d'entretien et les rénovations énergétiques de leurs biens immobiliers :

- Les dépenses d'entretien (effectuées pour conserver la valeur du bien) et certaines charges administratives peuvent être déduites de manière forfaitaire ou effective.
- Dans la plupart des cantons, la déduction forfaitaire s'élève à 10% du revenu locatif brut ou de la valeur locative si l'immeuble a moins de 10 ans, et de 20% pour les immeubles plus anciens.
- Les travaux énergétiques améliorant l'efficacité du bâtiment peuvent être pris en compte selon certaines conditions.

Il est recommandé de contacter le **Service cantonal des contributions du canton de Fribourg** pour obtenir des informations précises sur les déductions fiscales applicables aux travaux de rénovation énergétique. En décembre 2024, le Conseil national et le Conseil des États ont voté la suppression de la valeur locative. Cette décision doit encore être approuvée par le peuple suisse. La version actuelle du projet prévoit non seulement la suppression de la valeur locative, mais aussi celle des déductions fiscales pour les intérêts hypothécaires et les frais d'entretien.



Consolider son projet et choisir des professionnels

Après avoir vérifié vos capacités de financement, vous avez toutes les cartes en main pour affiner vos objectifs et préciser votre projet. Votre conseiller/ère BCF et votre expert-e CECB sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette étape déterminante.

Pour concrétiser votre projet, il est important de faire appel à des professionnels qualifiés : **architectes, bureaux d'études, entreprises de construction et installateurs spécialisés**. Leur expertise garantit la qualité, la conformité et la durabilité des travaux réalisés.

Voici les étapes clés à suivre pour bien sélectionner vos partenaires :

- établir la liste des travaux envisagés
- demander des devis
- comparer les offres
- vérifier les références et les garanties
- choisir les prestataires

En collaboration avec Harold Mrazek, son conseiller bancaire, Martin Kuhlmann a élaboré le financement de la rénovation grâce à une hypothèque Eco Rénovation. Ce produit permet de bénéficier d'une réduction de 0,5% sur le taux d'intérêt fixe pour une durée de 5 à 10 ans, tout en offrant la possibilité d'échelonner les travaux sur plusieurs années.



Lancer les travaux

Il est maintenant temps de lancer les travaux.

Votre architecte ou les entreprises mandatées se chargeront des démarches administratives nécessaires, coordonneront les différents intervenants, et veilleront à ce que les travaux soient exécutés conformément aux contrats établis.



Le petit plus de l'expert

Il est recommandé de bien contrôler la conformité des devis par rapport aux objectifs que vous vous êtes fixés, et aux conditions d'octroi des subventions.

Voici les principales étapes :

- déposer la demande de permis de construire auprès de la commune et/ou du canton
- soumettre les demandes de subventions
- annoncer le début des travaux
- organiser des séances régulières de suivi de chantier pour veiller à la bonne exécution, ainsi qu'au respect des objectifs et des délais
- finaliser les travaux
- contrôler et valider les factures
- profiter de votre bâtiment rénové



Le petit plus de l'expert

Que vous vous chargiez vous-même des demandes de subventions, ou que cette tâche soit confiée à une entreprise, soyez attentif à ces deux points :

- Dans la majorité des cas, les demandes de subventions doivent être déposées avant le début des travaux.
- A la fin des travaux, assurez-vous que les entreprises ont bien transmis tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions.

4. La rentabilité de la rénovation énergétique

Les économies générés par la réduction des factures énergétiques et l'augmentation de la valeur immobilière compensent généralement l'investissement initial à moyen ou long terme. Grâce aux subventions disponibles, la rentabilité des rénovations énergétiques devient encore plus avantageuse.

Rentabilité selon les modes de propriété

L'impact économique des rénovations énergétiques varie considérablement pour les propriétaires en fonction de l'usage de leur bien immobilier, qu'il s'agisse d'un bien loué à des tiers ou occupé par le propriétaire lui-même. Une étude menée par Wüest Partner AG sur les immeubles d'habitation en résidence principale compare les effets d'une rénovation énergétique complète sur un immeuble multifamilial locatif et une maison individuelle occupée par son propriétaire.

Les écarts notables s'expliquent par le fait que, dans le cas des logements occupés par leur propriétaire, les coûts de rénovation ne peuvent pas être partagés avec les locataires. De plus, les propriétaires occupants sont souvent moins enclins à financer des travaux de durabilité, contrairement aux investisseurs, qui sont tenus de publier des comptes financiers. Par ailleurs, le marché récompense moins les rénovations énergétiques des logements en propriété, rendant ainsi ces investissements financièrement moins attractifs.

La rénovation énergétique peut toutefois s'avérer particulièrement avantageuse pour les propriétaires qui occupent leur bien, car elle permet de réduire les coûts de chauffage à long terme. En revanche, dans le cas d'une vente, une rénovation préalable n'est généralement pas rentable, car l'augmentation de la valeur qui en résulte et les gains liés à la performance énergétique ne suffisent souvent pas à compenser l'investissement initial.

La rénovation, la plus-value et ses impacts fiscaux

Rénover un bien immobilier peut générer une valeur verte, augmentant ainsi son attractivité et sa valeur marchande. Ces travaux permettent également de bénéficier d'avantages fiscaux, tels que des déductions pour les frais d'entretien et les améliorations énergétiques. Cependant, cette plus-value peut avoir un effet boomerang fiscal lors de la revente ou de la succession, entraînant une taxation plus élevée de la plus-value ou des droits de succession. Afin de maximiser les bénéfices tout en minimisant les impacts fiscaux à long terme, une planification stratégique et une consultation fiscale sont fortement recommandées.



Le petit plus de l'expert

Selon la complexité et l'ampleur du projet, il peut être judicieux de s'adresser à un bureau d'Assistance au maître d'ouvrage. Ces spécialistes vous accompagnent dans la définition précise de votre projet, le choix des prestataires, la gestion des démarches administratives, ainsi que dans le suivi de l'exécution des travaux.

5. Un exemple de rénovation énergétique

Rénovation énergétique complète d'une villa

Un propriétaire d'une maison individuelle datant des années 1970, chauffée avec une chaudière à mazout, a rénové son bien :

- isolation des façades, de la toiture et du plafond du sous-sol
- remplacement des fenêtres par des modèles à triple vitrage
- installation d'une pompe à chaleur air-eau
- installation solaire photovoltaïque

Résultat CECB **G** / **F** → **C** / **B**

Bénéfices	Rentabilité	
✓ Une réduction de 60% de la consommation énergétique ✓ Une amélioration notable du confort thermique ✓ Une valorisation accrue du bien	Investissement initial	CHF 400'000.-
	Subventions (cantonales, communales, fédérales)	CHF – 60'000.-
	Déduction fiscale	CHF – 50'000.-
	Investissement net	CHF 290'000.-
	Economie d'énergie et revente d'énergie solaire	CHF – 4'700.-/an

Evaluation de l'expert

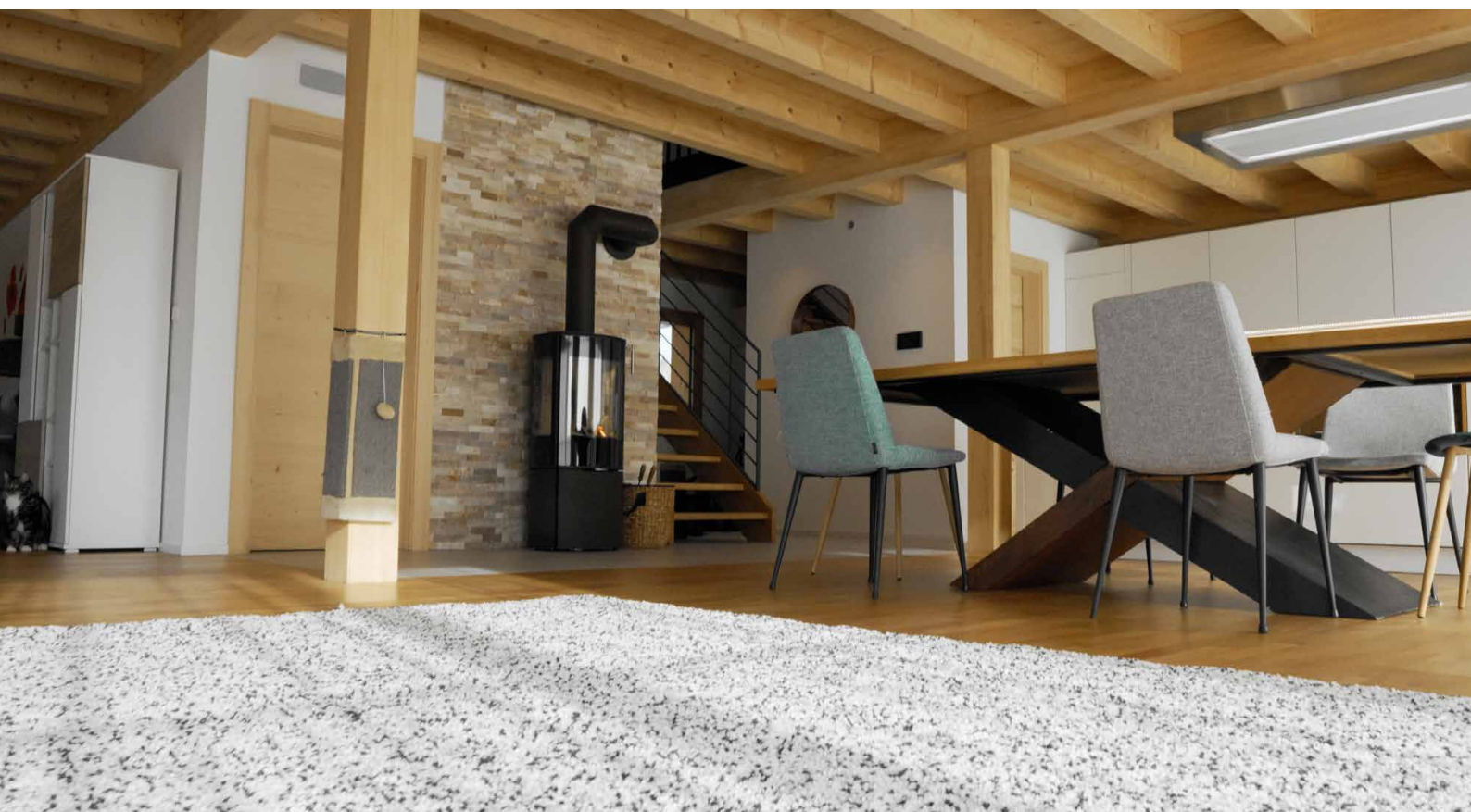
Les coûts de rénovation ne doivent pas être uniquement attribués aux aspects énergétiques :

- Un bâtiment vieillit : les travaux peuvent être motivés par la vétusté, la mise en conformité ou la volonté de moderniser certains éléments.
- Des éléments tels que l'isolation, la toiture ou les fenêtres doivent de toute façon être remplacés, indépendamment des considérations énergétiques.
- Il convient d'intégrer une clé de répartition des coûts pour évaluer la rentabilité réelle de la rénovation.

Les co-bénéfices non quantifiables de la rénovation :

- Amélioration du confort et de la qualité de vie : meilleure température intérieure, qualité de l'air et de l'acoustique, etc.
- Valorisation immobilière : un bâtiment plus attractif et une augmentation de sa valeur intrinsèque.
- Résilience face au risque réglementaire (futures normes énergétiques) et aux fluctuations du prix de l'énergie.

La maison allie performance énergétique et innovation : géothermie, panneaux photovoltaïques et accumulateur de chaleur assurent son chauffage et son eau chaude. La domotique, gérée par un système ultra-connecté, permet de contrôler chauffage, stores et pompe à chaleur, pour un confort optimal.



Siège central Fribourg

1701 Fribourg
Boulevard de Pérolles 1

Fribourg ville

Bourg
Hôpital cantonal
Rue de Romont
Schoenberg

Succursales

1616 Attalens
1754 Avry-Centre
1630 Bulle
1637 Charmey
1618 Châtel-St-Denis
3210 Chiètres
1741 Cottens
1784 Courtepin
1611 Le Crêt
1564 Domdidier
1731 Ependes
1470 Estavayer-le-Lac
1726 Farvagny
3175 Flamatt
3186 Guin
3280 Morat
1716 Planfayon
1746 Prez-vers-Noréaz
1680 Romont
1712 Tavel
1687 Vuisternens-devant-Romont





Banque Cantonale
de Fribourg

Bd de Pérolles 1
Case postale
1701 Fribourg

0848 223 223
www.bcf.ch